

A.S.A DE Villefranche du Périgord  
Mairie  
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE DES  
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 28 mars 2024 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	51
Présents	12
Représentés	7
Absents	32

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 12 mars 2024, s'est réunie à la mairie de Villefranche du Périgord sous la présidence de GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° AG 1**

**Objet : Quorum**

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 15h00

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
ESCALIER Hélène



Le Président,  
Guy ROUGIER



**ASA D'IRRIGATION**  
Mairie  
24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

A.S.A DE Villefranche du Périgord  
Mairie  
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE DES  
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 28 mars 2024 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	51
Présents	12
Représentés	7
Absents	32

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 12 mars 2024, s'est réunie à la mairie de Villefranche du Périgord sous la présidence de GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION AG 2**  
**Objet : rapport d'activité**

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

Monsieur ROUGIER explique aux adhérents qu'un instructeur de la région est venu sur site en début d'année 2024. Le versement des subventions est attendu pour le 15 juillet. Le retard de paiement des subventions a obligé l'ASA à clôturer un emprunt court terme et à en refaire un pour 2024. Cette opération a coûté près de 2 000 € à l'ASA.

L'Assemblée de propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention :

- Voix Pour : 19 - Voix contre : 0), décide :

- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
ESCALIER Hélène



Le Président,  
ROUGIER Guy



**ASA D'IRRIGATION**  
Mairie  
24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

A.S.A DE Villefranche du Périgord  
Mairie  
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE DES  
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 28 mars 2024 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	51
Présents	12
Représentés	7
Absents	32

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 12 mars 2024, s'est réunie à la mairie de Villefranche du Périgord sous la présidence de GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION AG 3**  
**Objet : information tarifs**

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

- Charges fixes : 290,00 € HT / souscription, appel en mai.
- Consommations : 0,25 € HT / m<sup>3</sup>, appel en Novembre
- Dépassement des quotas (> 2000 m<sup>3</sup>) : 0.40 € / m<sup>3</sup> appel en novembre.

A noter que les adhérents mentionnés ci-après ont droit à 1 000 m<sup>3</sup> de quotas supplémentaires du fait de leur participation financière à l'agrandissement de la réserve de la Mouline en 1998.

- FRAN Jean-Michel,
- FOURCADE Sylvain,
- GERVEAU Jean-François,
- LAGREZE Christian,
- ROUGIER Guy.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
ESCALIER Hélène



Le Président,  
Guy ROUGIER



**ASA D'IRRIGATION**  
Mairie  
24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

A.S.A DE Villefranche du Périgord  
Mairie  
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE DES  
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 28 mars 2024 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	51
Présents	12
Représentés	7
Absents	32

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 12 mars 2024, s'est réunie à la mairie de Villefranche du Périgord sous la présidence de GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION AG 4**

**Objet : renouvellement du Syndicat**

Monsieur le, président, rappelle que chaque année les mandats de certains membres du Syndicat arrivent à leur terme.

Ainsi, conformément aux statuts de l'ASA, les membres du Syndicat, ci-après désignés, sont renouvelables :

- BOUSQUET Alexandra
- GHISLOTTI Olivier

Monsieur le président précise que monsieur GHISLOTTI a manqué à plusieurs réunions depuis 3 ans.

D'autre part, Monsieur GERVEAU Jean François est candidat.

Après avoir recueilli les candidatures, et en avoir délibéré, l'assemblée des propriétaires (Abstention :

- Voix pour : 19 - Voix contre 0), décide :

- D'élire les syndics qui se sont présentés :
  - BOUSQUET Alexandra
  - GERVEAU Jean François

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
ESCALIER Hélène



Le Président,  
ROUGIER Guy

**ASA D'IRRIGATION**  
Mairie  
24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

A.S.A DE Villefranche du Périgord  
Mairie  
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE DES  
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 28 mars 2024 à 14h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	51
Présents	12
Représentés	7
Absents	32

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 12 mars 2024, s'est réunie à la mairie de Villefranche du Périgord sous la présidence de GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION AG 5**

**Objet : Indemnité**

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe le principe et le montant pour la durée de leur mandat.

Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Appui administratif : 800 € HT – ESCALIER Hélène

Il est précisé que l'appui administratif, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix pour : 19 - Voix contre 0), décide de

- VALIDER la proposition de verser 800 € HT d'indemnité pour l'appui administratif.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.  
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,  
ESCALIER Hélène






Le Président,  
ROUGIER Guy



**ASA D'IRRIGATION**  
Mairie  
24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

## Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
<b>AMBLARD JEAN-CLAUDE</b>			
- AMBLARD JEAN-CLAUDE	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
<b>AMIGUET MARTINE</b>			
- AMIGUET MARTINE	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
<b>BETGE NATHALIE</b>			
- BETGE NATHALIE	0,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	0,50	0,00	
<b>BIZET CHRISTIAN</b>			
- BIZET CHRISTIAN	1,50	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,50	0,00	
<b>BLONDEL ANDRE</b>			
- BLONDEL ANDRE	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
<b>BONNEFON BERNARD</b>			
- BONNEFON BERNARD	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
<b>BOUCHOULLE MARYSE</b>			
- BOUCHOULLE MARYSE	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
<b>BOUSQUET ALEXANDRA</b>			
- BOUSQUET INDIVISION	2,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	2,00	0,00	
<b>BOUSQUET FRANCK</b>			
- BOUSQUET FRANCK	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
<b>BOUTEIL JEAN-LUC</b>			
- BOUTEIL JEAN-LUC	1,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	1,00	0,00	
<b>BRANCHE CHARLES</b>			
- BRANCHE CHARLES	3,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	3,00	0,00	
<b>CALMEIL FRANCOIS</b>			
- CALMEIL FRANCOIS	4,00	0,00	
	<u>Total de l'usager =</u>		
	4,00	0,00	
<b>CALMEILLE ALAIN</b>			




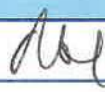


MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =

Usager

- Propriétaire

Souscriptions  
S1 S2

Signature

CALMEILLE ALAIN	3,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	3,00	0,00	
<b>CARRIER JEAN-LOUIS</b>			
- CARRIER JEAN-LOUIS	2,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	2,00	0,00	
<b>COMMUNE DE VILLEFRANCHE DU PERIGORD</b>			
- COMMUNE DE VILLEFRANCHE DU PERIGORD	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	1,00	0,00	
<b>CURAT DIDIER</b>			
- CURAT DIDIER	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	1,00	0,00	
<b>DE ROSANBO ISABELLE</b>			
- DE ROSANBO ISABELLE	2,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	2,00	0,00	
<b>DELMON ALEX</b>			
- DELMON ALEX	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	1,00	0,00	
<b>DELRIEU MICHEL</b>			
- DELRIEU MICHEL	1,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	1,50	0,00	
<b>DELRIEU PIERRE</b>			
- DELRIEU PIERRE	0,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	0,50	0,00	
<b>DESCLANDRE et HENNEUSE Brice et Claire</b>			
- DESCLANDRE et HENNEUSE Brice et Claire	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	1,00	0,00	
<b>DUCHATEAU SEBASTIEN</b>			
- DUCHATEAU SEBASTIEN	1,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	1,50	0,00	
<b>EHRHART DIDIER</b>			
- EHRHART DIDIER	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	1,00	0,00	
<b>ESCALIER HELENE</b>			
- ESCALIER HELENE	1,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	1,50	0,00	
<b>ESCANDE FRANCIS</b>			
- ESCANDE FRANCIS	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	1,00	0,00	
<b>FABRE ANDRE</b>			
- FABRE ANDRE	0,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>	0,00	0,00	
<b>FOURCADE SYLVAIN</b>			
- FOURCADE SYLVAIN	4,00	0,00	

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =

Total de l'usager =

4,00

0,00

FRANC JEAN-MICHEL

- FRANC JEAN-MICHEL

3,00

0,00

Total de l'usager =

3,00

0,00

GAEC DE SYPHERAS

- GAEC DE SYPHERAS

2,00

0,00

Total de l'usager =

2,00

0,00

GAUTHIER GUY

- GAUTHIER GUY

1,00

0,00

Total de l'usager =

1,00

0,00

GERARD Pierre Marie

- GERARD Pierre Marie

0,50

0,00

Total de l'usager =

0,50

0,00

GERVEAU JEAN-FRANCOIS

- GERVEAU JEAN-FRANCOIS

2,00

0,00

Total de l'usager =

2,00

0,00

GHISLOTTI Olivier

- GHISLOTTI Olivier

1,00

0,00

Total de l'usager =

1,00

0,00

HENRY BAPTISTE

- HENRY BAPTISTE

1,50

0,00

Total de l'usager =

1,50

0,00

HICHARD YVES

- HICHARD YVES

1,00

0,00

Total de l'usager =

1,00

0,00

LACOTTE ALAIN

- LACOTTE ALAIN

2,00

0,00

Total de l'usager =

2,00

0,00

LAGREZE CHRISTIAN

- LAGREZE CHRISTIAN

4,00

0,00

Total de l'usager =

4,00

0,00

LALA DIDIER

- LALA DIDIER

2,00

0,00

Total de l'usager =

2,00

0,00

MALEVILLE JEAN-MICHEL

- MALEVILLE JEAN-MICHEL

0,50

0,00

Total de l'usager =

0,50

0,00

MARES BERNARD

- MARES BERNARD

1,00

0,00

Total de l'usager =

1,00

0,00

MARMIER ALAIN

- MARMIER ALAIN

4,00

0,00

Total de l'usager =

4,00


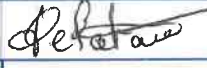




0,00

MAURY Marie-Thérèse

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =

Usager

- Propriétaire

	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
MAURY JOSE	1,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		1,50	0,00
PELATAN REMY			
- PELATAN REMY	2,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		2,00	0,00
PELIGRY DIDIER			
- PELIGRY DIDIER	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		1,00	0,00
POMES LAURENCE			
- POMES LAURENCE	2,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		2,00	0,00
ROUGIER GUY			
- ROUGIER GUY	5,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		5,00	0,00
SEGALA GUY			
- SEGALA GUY	1,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		1,00	0,00
SIERRA JEAN-CLAUDE			
- SIERRA JEAN-CLAUDE	3,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		3,00	0,00
SOUQUES Jean Luc			
- DELRIEU YOLANDE	2,00	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		2,00	0,00
TRIPLET BRUNO			
- TRIPLET BRUNO	0,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		0,50	0,00
UDALE COLIN			
- UDALE COLIN	1,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		1,50	0,00
VEILLET JEREMY			
- BONNEFON BERNARD	1,00	0,00	
- PELATAN REMY	0,50	0,00	
- VEILLET JEREMY	0,50	0,00	
<i>Total de l'usager =</i>		2,00	0,00
<b><i>Total sur la Structure =</i></b>		<b>87,00</b>	<b>0,00</b>

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =

**POUVOIR**

024-2924 de soussigné AMIGUET MARTINE, membre de ASA de Villefranche du Périgord, donne pouvoir à  
Reçu le M. Guy ROUGIER de me représenter à la réunion de Assemblée des propriétaires le Jeudi 28  
mars 2024 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Villefranche, le 25/03/2024  
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

El Martine AMIGUET  
Châtaignes et Marrons BIO  
Produits transformés à la ferme

237 impasse de Marou  
F- 24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD  
Tél. 05 53 29 49 50 - 06 07 70 97 21  
Email : lacabanemarou@orange.fr  
Siret 498 107 721 00017 - APE 0125Z  
TVA FR54498107721

**POUVOIR**

Je soussigné FRANC JEAN-MICHEL, membre de ASA de Villefranche du Périgord, donne pouvoir à  
M. Guy ROUGIER de me représenter à la réunion de Assemblée des propriétaires le Jeudi 28  
mars 2024 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à S PONTPON, le 26-03-24  
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

**POUVOIR**

Je soussigné CURAT DIDIER, membre de ASA de Villefranche du Périgord, donne pouvoir à  
M. Rougier Guy de me représenter à la réunion de Assemblée des propriétaires le Jeudi 28  
mars 2024 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Besse, le 26/03/2024  
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir

**POUVOIR**

Je soussigné SIERRA JEAN-CLAUDE, membre de ASA de Villefranche du Périgord, donne pouvoir à  
M. André Outilin de me représenter à la réunion de Assemblée des propriétaires le Jeudi 28  
mars 2024 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Besse, le 27 mars 2024.  
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")


Bon pour pouvoir

**POUVOIR**

024-292400694-20240307-2024AC005-DE  
Reçu le 31/03/2024

Je soussigné CALMELLE ALAIN, membre de ASA de Villefranche du Périgord, donne pouvoir à M. DELRIEU J. Claude de me représenter à la réunion de Assemblée des propriétaires le Jeudi 28 mars 2024 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.


Fait à Loubjac, le 25-03-2024  
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir 

**POUVOIR**

Je soussigné POMES LAURENCE, membre de ASA de Villefranche du Périgord, donne pouvoir à M. DELRIEU de me représenter à la réunion de Assemblée des propriétaires le Jeudi 28 mars 2024 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à Loubjac, le 28 03 2024  
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir 

**POUVOIR**

Je soussigné VEILLET JEREMY, membre de ASA de Villefranche du Périgord, donne pouvoir à M. DELRIEU Pierre de me représenter à la réunion de Assemblée des propriétaires le Jeudi 28 mars 2024 à 14h30 et prendre part, en mon nom, aux délibérations et votes.

Fait à LOUBETAC, le 27/03/2024  
(signature précédée de la mention "Bon pour pouvoir")

Bon pour pouvoir 